

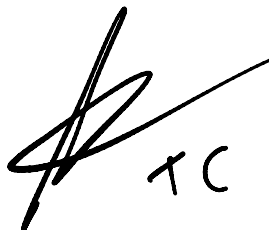
LA QUALITÉ ET LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La direction de la KLK déclare que les points suivants sont des stratégies prioritaires dans sa gestion :

1. obtenir la pleine satisfaction du client en respectant strictement les exigences ou les travaux confiés.
2. maintenir un haut niveau d'innovation dans le développement et la fabrication de ses produits et la prestation de ses services, dans le cadre d'un système permanent d'amélioration continue.
3. S'engager à respecter les exigences demandées par le client, la législation, les règlements applicables et autres exigences.
4. S'engager en faveur de la protection de l'environnement, du développement durable et de la prévention de la pollution, par l'utilisation de matériaux appropriés, leur utilisation durable et la mise en place de méthodes de production contrôlées/efficaces ainsi que le développement de processus et de services par un personnel compétent.
5. S'engager à améliorer en permanence la gestion de la qualité et de l'environnement afin de satisfaire les besoins et les attentes de nos clients et d'améliorer les performances environnementales.
6. Obtenir, dans la mesure du possible, la motivation maximale sur la qualité et l'environnement chez tous ses collaborateurs.
7. Maintenir la certification des systèmes comme preuve externe de l'engagement à l'amélioration continue, selon les normes : ISO 9001 et ISO 14001.

Afin d'atteindre ces objectifs, la direction de KLK promeut et encourage l'exécution des actions suivantes :

- Établissement du Manuel, des Procédures Générales et des Instructions Techniques, comme référence constante pour le développement de toutes les activités visant à rendre la Gestion possible et à se diriger vers une amélioration continue.
- Maintien du système de gestion au moyen d'audits internes, de contrôles périodiques et de la définition et du suivi des objectifs.
- Détermination des non-conformités des travaux avec les exigences des contrats et des normes.
- L'adéquation des moyens nécessaires pour répondre aux exigences légales et aux autres exigences applicables dans le cadre du système de gestion.
- La politique, en tant que cadre de référence pour l'établissement des objectifs, doit garantir que l'ensemble du personnel de l'entreprise connaît parfaitement les objectifs et la politique de gestion de l'entreprise (fixés annuellement dans le cadre de la révision du système de gestion par la direction), grâce aux programmes de préparation et de formation qui sont développés à tous les niveaux de l'entreprise.



TC

Gijón, octobre 2018
General Manager